



## PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### La DDPP intervient auprès des publics étudiants



Des agents de la DDPP sont intervenus devant des élèves de l'IUT de Sénart à deux reprises (12 février et 28 mars) pour présenter les missions de la DDPP et les métiers d'inspecteur de la répression des fraudes et de technicien vétérinaire.

La DDPP a également participé à des forums des métiers auprès des élèves du lycée Flora-Tristan à Montereau (29 février) et du lycée George-Sand du Mée-sur-Seine (29 mars).

La DDPP était auparavant intervenue le 29 septembre 2023 devant une centaine d'étudiants de 2<sup>e</sup> année de la faculté d'économie de l'université Gustave-Eiffel pour présenter les missions et le métier d'inspecteur de la DGCCRF.



Retrouvez  
le guide  
en cliquant  
sur ce lien

# Lettre d'information de la DDPP\*

Direction départementale  
de la protection des populations

**n°2 - Mai 2024**

## Un nouveau directeur pour la DDPP de Seine-et-Marne



Redouane Ouahrani, inspecteur général de santé publique vétérinaire, a pris la tête de la direction départementale de la protection des populations de Seine-et-Marne le 2 mai dernier.

Au cours de sa carrière, Redouane Ouahrani a notamment été directeur départemental du Pas-de-Calais, du Val-de-Marne, directeur adjoint dans le Val d'Oise et chef de service en Seine-Saint-Denis.

## Mise à jour du guide du vendeur e-commerce

De nouvelles obligations  
issues des règlements  
européens sur les services  
et les marchés  
numériques pour une  
consommation plus sûre



L'entrée en vigueur du règlement sur les services numériques ou Digital Services Act (DSA) et du règlement sur les marchés numériques ou Digital Markets Act (DMA) impose de nouvelles obligations aux professionnels. Le DSA leur impose notamment de nouvelles responsabilités en matière de sécurité des produits. Ainsi, dès que les plateformes ont connaissance qu'un produit vendu via leur plateforme est non conforme ou dangereux, elles doivent en informer les consommateurs ayant déjà acheté ce produit. Par ailleurs, les fournisseurs de places de marchés en ligne doivent désormais s'assurer de l'identification des vendeurs qui ont recours à leurs services et ont une obligation de vérifier la complétude des informations pré-contractuelles ainsi que les informations de conformité et de sécurité des produits mis en vente (prix, délais de livraison ou d'exécution d'un service, modalités de paiement, informations en matière d'étiquetage ou de marque, etc.). L'application de ces mesures permettra aux consommateurs d'identifier plus facilement ce qu'ils achètent, à qui et sous quelles modalités.



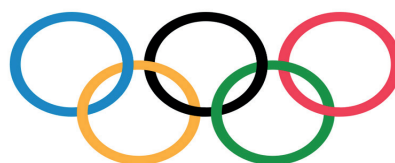
## Une surveillance active des marchés publics



Parmi leurs missions, les agents de la DDPP assurent une veille concurrentielle dans la commande publique afin de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles à l'origine d'un surcoût significatif pour l'acheteur public par rapport à une situation où la concurrence aurait été réelle. Pour ce faire, les agents de la DDPP participent notamment aux Commissions d'Appel d'Offres (CAO) auxquelles ils sont invités. De manière générale, les acheteurs publics de Seine-et-Marne sont invités à contacter la DDPP en cas de doute sur la réalité de la concurrence lors d'une consultation concurrentielle (exemples de signaux d'alerte : offres aux similitudes troublantes, groupements de répondants non justifiés, soupçons de sous-traitance non déclarée, prix anormalement élevés, erreurs grossières, oubli de documents essentiels, etc.)

## Un plan de contrôle départemental pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris

Les Jeux olympiques de Paris se tiendront du 26 juillet au 11 août 2024 et les Jeux paralympiques du 28 août au 8 septembre 2024. La Seine-et-Marne accueillera les épreuves d'aviron et de canoë-kayak et de nombreux touristes. Dans cette perspective, la DDPP de Seine-et-Marne a élaboré un plan de contrôles au bénéfice des athlètes et de leurs équipes, des touristes et des Seine-et-Marnais. Ces contrôles couvriront les secteurs de la sécurité sanitaire des aliments (restauration, cafés...), de la sécurité et de la loyauté des produits non alimentaires (produits siglés JO, contrefaçons, structures gonflables ludiques...) et des pratiques commerciales (hébergement, transports, loyauté des pratiques tarifaires...). L'accent sera mis sur les secteurs du sport et du loisir, dans un contexte d'encouragement à la pratique sportive. Au total, la DDPP prévoit de diligenter plus de 700 contrôles en amont et durant les épreuves sportives.



## Zoom sur l'action relative au contrôle des structures gonflables ludiques

En raison du fort développement des structures gonflables ludiques ces dernières années, des accidents graves récents liés à l'utilisation de ces équipements et de la venue de nombreux touristes dans le département à l'occasion des JOP durant l'été, la DDPP de Seine-et-Marne intensifie ses actions de contrôle, en particulier des règles de sécurité en matière de fabrication, d'exploitation et de location de structures gonflables ludiques. En 2023, 7 établissements ont

été contrôlés par les services de la DDPP.

Il a été régulièrement constaté d'importants défauts d'entretien des équipements, engendrant des dégradations et des déchirures si importantes qu'elles empêchaient parfois le maintien d'une pression d'air adéquate (dans un cas, avec risque d'effondrement de parties de la structure et donc d'étouffement des enfants jouant dans ces parties de la structure). Parmi les suites données aux

contrôles, deux arrêtés préfectoraux de suspension d'activité ont été pris en raison des dangers liés à l'utilisation des équipements. Une action de communication de la DDPP a été effectuée à l'attention des mairies du département, afin de les sensibiliser sur les problèmes de sécurité potentiels des structures gonflables.

En 2024, la DDPP intensifiera ses contrôles, notamment dans la perspective des JOP.



@Prefet77